

Les nombreuses rencontres menées jusqu'à présent dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) nous permettent d'avoir une vision précise des spécificités et des singularités du territoire de l'Avant Pays Savoyard, de ses enjeux et des attentes de ses habitants. Il s'agit aujourd'hui de formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui comportera les orientations stratégiques du SCOT.

Le bureau d'études a proposé une méthode de travail s'appuyant sur la notion de capacité d'accueil des communes. Cette méthode croisant différents facteurs tels que les fonctions commerciales, de services, les équipements, les ressources foncières, patrimoniales et environnementales, a permis de proposer un scénario de développement et d'aménagement en hiérarchisant le rôle des communes.

Ce scénario, débattu depuis février 2010, a soulevé de nombreuses interrogations au sein des collectivités du territoire autour de la création d'une centralité accueillant la majorité de la population nouvelle ainsi que des incertitudes sur le devenir des villages. Tout cela nous amène à vous proposer aujourd'hui un nouveau scénario proposant une approche du rôle des communes sans tenir compte de la croissance démographique.

Définir une armature territoriale pour l'Avant Pays Savoyard

A la structure traditionnellement dispersée de l'habitat a succédé ces 20 dernières années un mode d'habitat qui a « mité » de plus en plus le territoire. Ce mitage prend en général appui sur un village ou un hameau initialement groupé mais qui aujourd'hui se dilate de plus en plus.

Le PADD propose de stopper le mitage et il invite à promouvoir de nouvelles formes d'habiter moins consommatrices d'espace, renouant avec une composition plus groupée, favorisant la vie sociale et respectant les usages liés à l'agriculture.

A partir des éléments du diagnostic portant sur la démographie, l'emploi et les parcs d'activités, les niveaux d'équipements, de services et de commerces et les infrastructures de communication, il s'agit aujourd'hui de proposer un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) valorisant nos atouts.

Pour cela il est nécessaire de :

- Structurer le territoire de l'Avant Pays Savoyard par la **définition d'une armature territoriale**
- Se fixer un **objectif de croissance démographique** pour les 20 ans à venir
- S'appuyer sur l'armature territoriale pour **répartir** l'objectif de croissance démographique

Définir une croissance démographique pour les 20 prochaines années

Le territoire du SCOT de l'Avant Pays Savoyard a connu une croissance démographique dynamique depuis 1999, s'établissant à +1,9% par an. Ce sont les communes rurales qui ont absorbé la plupart de ces nouveaux habitants, accueillant 55% de cette croissance démographique. Seulement 20% de cette croissance a été accueillie dans les bourgs centres.

Si ce type de développement se poursuivait ce serait 15 300 habitants supplémentaires que le territoire devrait accueillir en 2030, répartis sur des communes qui ne disposent pas des équipements et services pour répondre aux attentes des habitants.

Lors des commissions territoriales de février et avril 2010 il s'agissait d'aborder le premier objectif du PADD : quelle croissance démographique acceptable à l'horizon 2030 et quelle répartition spatiale de ce développement ?

Sur la base d'une structure territoriale organisée autour des villages (37), des bourgs d'équilibres (4) et d'un espace urbain dense ou « grand territoire » (de Pont de Beauvoisin à St Genix sur Guiers avec St Béron, Domessin, La Bridoire, Belmont-Tramonet) le bureau d'études propose un objectif de croissance plus modéré que le taux des 10 dernières années : **1,3 % par an**. Ce taux représente à l'horizon 2030, **10 000 habitants supplémentaires**.

Ancien scénario - avril 2010

Maillage de villages

37 communes

Valoriser les villages ruraux comme maillage d'une ruralité moderne
Préserver le capital foncier agricole et environnemental
Pérenniser les équipements et les services de proximité
Développer les villages en adéquation avec la morphologie

captation proposée : **20%** = + 2000 habitants (1990-2010 = 55%)

Bourgs d'équilibre et montagnard

6 communes

Renforcer la fonction d'équilibre des bourgs centre
Développer la fonction d'équilibre du bourg montagnard de Saint Pierre d'Entremont
Recentrer la dynamique démographique sur les bourgs pour proposer une offre renforcée d'équipements, de services et de commerces

captation proposée : **30%** = + 3000 habitants (1990-2010 = 20%)

Grand territoire

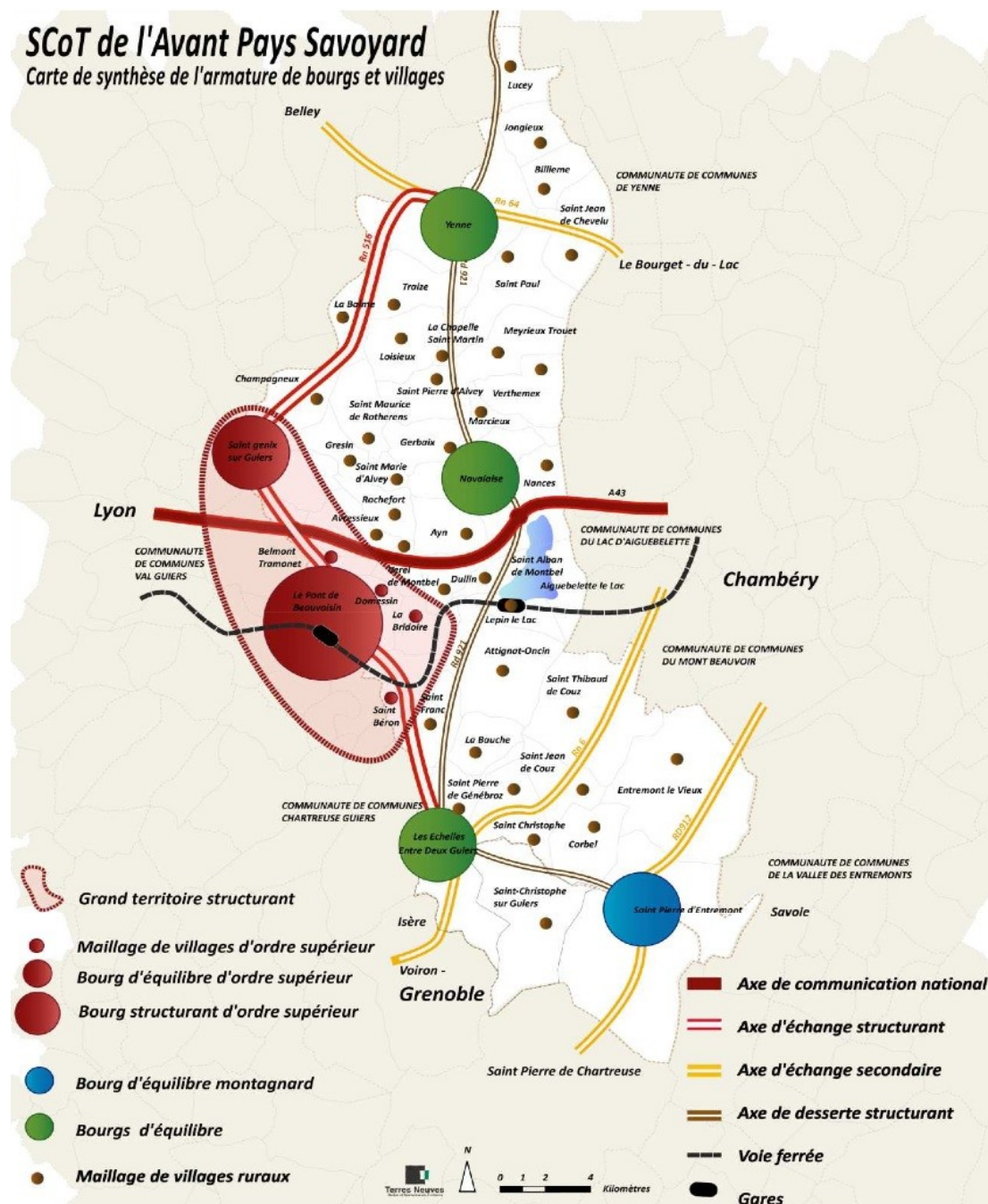
6 communes

Faire émerger un territoire aux fonctions supérieures (lycée, hôpital, équipements, services, commerces, zone économique...) limitant la dépendance du territoire

captation proposée : **50%** = + 5000 habitants (1990-2010 = 25%)

SCoT de l'Avant Pays Savoyard

Carte de synthèse de l'armature de bourgs et villages

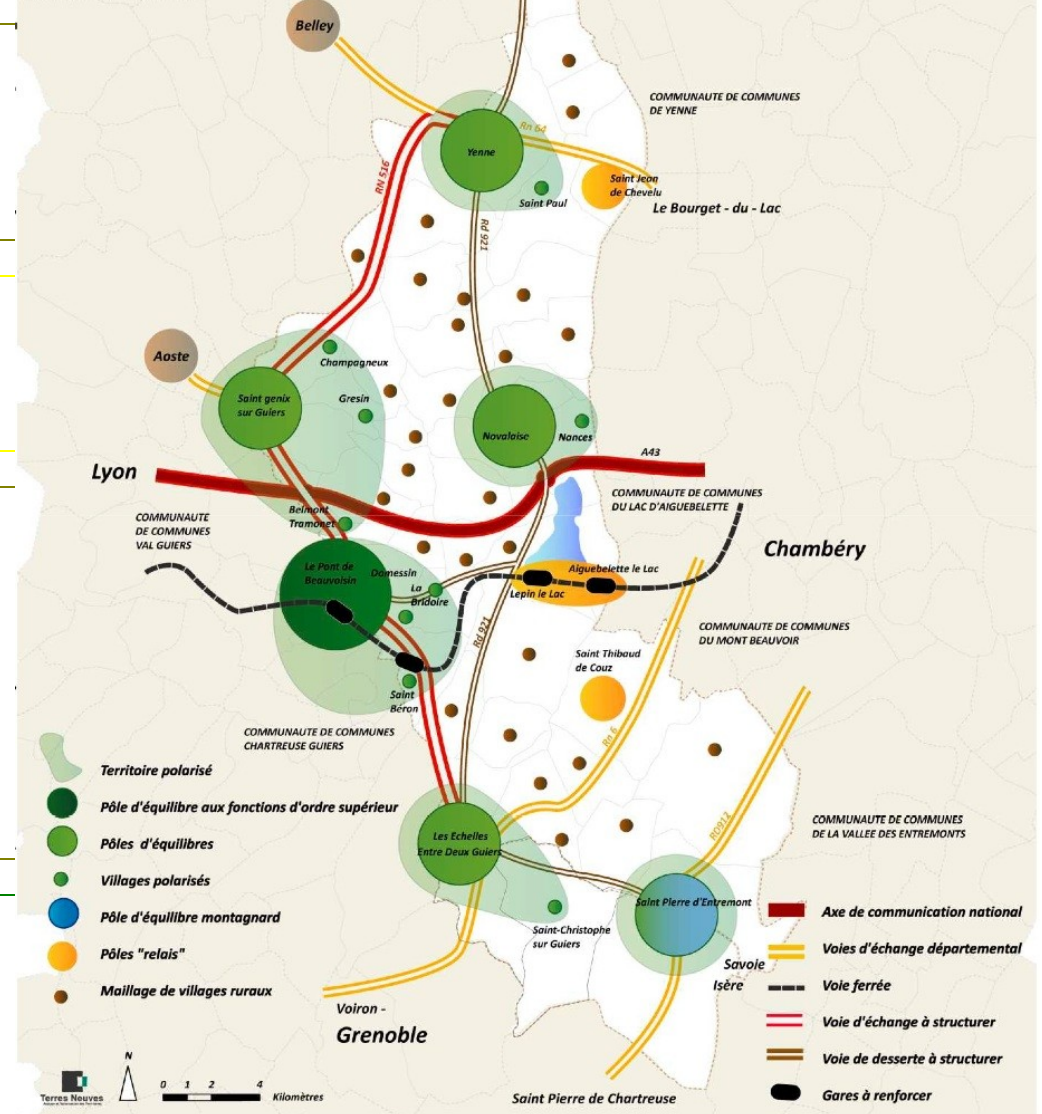


Nouvelle armature territoriale – mars 2011

Des polarités fonctionnelles maillent le territoire

Fonctions de proximité	<p>maillage de villages ruraux 28 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> * commerces et artisans de proximité * écoles primaires et maternelles * fonctions environnementales et culturelles * fonctions agricoles traditionnelles et diversifiées 	Captation proposée : 30%
	<p>pôles relais 4 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> * attachés à un axe de communication majeur * équipements relais (crèches, commerces) <p>(St Jean de Chevelu, Lépin le Lac, Aiguebelette, St Thibaud de Couz)</p>	Captation proposée : 70%
Fonctions intermédiaires	<p>pôles d'équilibre 13 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> * connexion aux réseaux de transports publics * pôles commerciaux secondaires * écoles maternelles, primaires et collèges * parcs artisanaux de proximité * équipements médicaux mutualisés * fonctions agricoles traditionnelles et diversifiées <p>(Yenne – Saint Paul, St Genix sur Guiers – Champagneux – Grésin – Belmont Tramonet, Novalaise – Nances, Les Echelles – Entre Deux Guiers – St Christophe sur Guiers, St Pierre d'Entremont Isère et Savoie)</p>	
Fonctions structurantes	<p>pôle d'équilibre aux fonctions supérieures 4 communes</p> <ul style="list-style-type: none"> * pôles d'échanges multimodaux * pôle commercial (hypermarché et commerces spécialisés) * équipements d'enseignement d'ordre supérieur (secondaire et BTS) * pôles de services et d'équipements de santé * pôles d'équipements culturels et sportifs * parcs d'activités et artisanaux stratégiques et pôles tertiaires * fonctions agricoles à préserver / à réorganiser <p>(Le Pont de Beauvoisin – Domessin – La Bridoire – Saint Béron)</p>	

SCoT de l'Avant Pays Savoyard Armature territoriale



Démarche d'évolution vers le nouveau scénario

Les débats ont montré la volonté d'une inflexion forte. Pour autant, il convenait d'en vérifier la faisabilité tant pour s'assurer de la vitalité démographique suffisante des villages avec un taux de croissance de 20 %, que pour le « grand territoire » dont le taux de 50 % impliquait des capacités d'accueil foncières suffisantes. Une appréciation plus fine des documents d'urbanisme et des enjeux territoriaux a amené à la réalisation d'un nouveau scénario.

Ainsi, le « grand territoire » a disparu, le secteur de Pont de Beauvoisin conservant son rôle de pôle d'équilibre aux fonctions d'ordre supérieur (équipements et services de premier rang, hôpital...). La hiérarchie des fonctions des bourgs n'est plus le corollaire de la croissance démographique et de la production de logements. D'autres indicateurs sont entrés en jeu : la consommation foncière et les formes d'urbanisation.

Un ensemble de polarités pour l'Avant Pays Savoyard

Le territoire est désormais maillé par des pôles centrés autour des bourgs centre, mettant en valeur la proximité urbaine des villages.

Des pôles relais complètent l'armature ; il s'agit de communes qui de part leur localisation en lien avec un axe de communication majeur et disposant d'équipements jouent un rôle de relais entre les villages ruraux et les bourgs centre.

Les capacités d'accueil seront réparties pour 70% dans les 21 communes polarisées et 30% dans les 28 villages ruraux.

L'enjeu de la consommation de l'espace

Depuis 1999, 85% des nouvelles constructions sont des logements individuels en accession à la propriété.

La loi Engagement National pour l'Environnement (dite Grenelle 2), impose de fixer un objectif chiffré de réduction de la consommation foncière.

C'est donc une approche foncière plutôt que démographique qu'il conviendra d'avoir afin de stopper le mitage sur le territoire et de limiter la pression foncière résidentielle.

Les besoins pour l'activité économique (agriculture, artisanat, commerce, industrie, tourisme)

Les ateliers de l'économie menés en novembre 2010 ont permis de proposer des orientations qui seront intégrées dans le projet du PADD.

Proposer une offre de logements adaptée économe en espace

Le Scot répond aux évolutions de population, en se fixant comme objectif une répartition équilibrée et cohérente des nouveaux habitants, en fonction des capacités d'accueil des communes. En découle une offre adaptée en logements individuels, intermédiaires et collectifs permettant d'effectuer des parcours sans rupture.

La répartition foncière sera différenciée entre les communes selon leur capacité d'accueil, selon leur appartenance à un pôle, selon leur rôle fonctionnel (équipements, commerces, emplois), afin de proposer des logements aux différents modes d'occupation (locatif, social, accession à la propriété) et des formes urbaines différenciées (individuel, intermédiaire et collectif), afin de préserver un cadre de vie rural (composition, articulation et densité).

La suite de la démarche nous amènera à définir des enveloppes foncières urbanisables pour les polarités du territoire, et pour cela il faudra :

- définir un objectif de création de logements en extension et en réinvestissement urbain et villageois
- fixer un objectif de logements à loyer modéré
- proposer un objectif de densité minimale pour les polarités et les villages

Proposition d'un objectif de consommation foncière pour le territoire

70% Polarités		30% villages	
3 250 logements en extension urbaine	1 390 logements en extension urbaine		
objectif 2030	objectif 2030		
25 log / ha <i>Seuil minimal</i>	15 log / ha <i>Seuil minimal</i>		
poursuite de la tendance (9 log / ha)	poursuite de la tendance (9 log / ha)		
130 ha	93 ha		
(361 ha)	(154 ha)		
223 ha		(515 ha)	
Réduction de la consommation foncière :- 64 %			